



Est-ce que je peux prétendre au RMI ?

Par **nico804**, le **07/03/2009** à **23:10**

Bonjour,rnrnJ'ai 24 ans, seul et sans enfants charges, je vis sans ressources depuis bientôt un an et demi, j'ai des dettes qui se cumulent. Aujourd'hui, je suis en attente d'une formation qui devraient commencer dans trois ou quatre mois.rnrnEst-ce que vu ma situation que je vous ai présenter précédemment me donne droit RMI, dans l'attente de la formation ?rn rnJe vous remercie d'avance

Par **citoyenalpha**, le **08/03/2009** à **03:35**

BonjourrnrnPeut bénéficier du RMI toute personne : rnrnrésidant en France, rnrnâgée d'au moins 25 ans, rnrnâgée de moins de 25 ans à condition d'attendre un enfant ou d'assumer la charge d'un ou de plusieurs enfants, rnrndont les ressources sont inférieures au montant du RMI, rnrnconcluant un contrat d'insertion. rnrnrnrnPar conséquent sans enfant à charge vous ne pouvez être bénéficiaire du RMI. rnIl convient de prendre contact avec votre centre communal d'action sociale et de contacter l'ANPE pour bénéficier au plus vite d'une formation rémunérée.rnrnRestant à votre disposition.